

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR CONSTITUER UNE LISTE RESTREINTE DE PRESTATAIRES DE SERVICES DE COMMUNICATION ET VISIBILITE EN TUNISIE

REF: ContratCadre/Tunisie/02/2025

CIHEAM Bari - Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes de Bari a pour objectif d'identifier des prestataires locaux **pour la prestation de services de communication et visibilité en Tunisie.**

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 14/09/2025 à 16h00 (horaire de Tunis).

AVIS DE MARCHÉ

APPEL D'OFFRES: INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Pouvoir Adjudicateur

Nom officiel: CIHEAM Bari - Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes de Bari

2. Procédure

Contrat cadre

Description succincte du marché:

Le présent appel vise à sélectionner des opérateurs économiques spécialisés dans les **services de communication et de visibilité** afin de **constituer une liste restreinte de prestataires qualifiés** en Tunisie. Le marché est divisé en trois lots complémentaires, correspondant à des catégories de services distinctes:

- **Lot 1 : Services liés à l'organisation d'événements** tels que conférences, séminaires, participation à des salons et événements institutionnels, comprenant : planification, gestion logistique, animation et facilitation, rédaction de comptes-rendus, promotion et visibilité, ainsi que le soutien administratif ;
- **Lot 2 : Services de photographie et de production audiovisuelle**, incluant la couverture photo et vidéo d'activités, le montage et l'édition de contenus à des fins de communication, de promotion institutionnelle et de capitalisation ;
- **Lot 3 : Services de graphique et impression de supports de communication et de**

visibilité, incluant la création de visuels et la production de supports imprimés adaptés aux différentes activités (affiches, brochures, roll-up, banderoles, gadgets, etc.).

Le CIHEAM Bari prévoit de recourir à ces prestataires pour la mise en œuvre ponctuelle de services, et se réserve le droit de mobiliser, en fonction de ses besoins spécifiques, les opérateurs présélectionnés dans le cadre de cet accord-cadre à travers des demandes spécifiques définissant les critères et les prestations attendues, conformément à la procédure décrite au point 9 (Procédure de définition des contrats spécifiques).

La sélection et insertion dans la liste restreinte ne garantit pas un volume minimum de services.

2.1. Objectif

Nature du marché: Services à prix forfaitaire

2.2. Lieu d'exécution

Pays: Tunisie

3. Candidature

La présente procédure est ouverte exclusivement aux personnes morales et groupements légalement établis en Tunisie.

Toute personne physique ou morale éligible ou tout groupement de telles personnes (consortium) peut participer ou soumettre une offre.

Un consortium peut être, soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'une procédure de passation de marché spécifique. Tous les partenaires d'un consortium (c'est-à-dire le chef de file et tous les autres partenaires) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation ou l'demande de participation d'une personne physique ou morale inéligible entraînera l'exclusion automatique de la personne concernée. En particulier, si cette personne fait partie d'un consortium, son exclusion entraînera celle du consortium dans son ensemble.

3.1. Nombres de demandes de participation

Une personne physique ou morale ne peut pas soumettre plus d'une demande de participation, quelle que soit la forme de sa participation (en tant qu'entité légale individuelle ou en tant que chef de file ou partenaire d'un consortium soumettant une demande de participation). Si une personne physique ou morale soumet plus d'une demande de participation, toutes les demandes de participation auxquelles cette personne participe seront rejetées.

Les candidats peuvent soumettre une demande de participation pour **un ou plusieurs lots**, selon leurs domaines de compétence. Pour chaque lot sélectionné, ils devront fournir des références et des informations démontrant leur capacité technique et professionnelle à exécuter les prestations demandées.

3.2. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée. Le candidat principal demeure l'unique interlocuteur du pouvoir

adjudicateur et reste entièrement responsable de la bonne exécution des prestations, y compris celles confiées à des sous-traitants.

3.3. Modification ou retrait des candidatures

Les candidats peuvent modifier ou retirer leur candidature par notification écrite avant la date limite de soumission. Aucune candidature ne peut être modifiée après cette date.

Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise à tanit@iamb.it et gareappalti@iamb.it.

Critères de sélection

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (soit un candidat ou un soumissionnaire) peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens entre lui-même et ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. En outre, les informations relatives à ces entités tierces au regard des critères de sélection applicables ne devront pas figurer dans le formulaire de demande de participation mais dans un document séparé. La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les **critères techniques et professionnels**, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

Le candidat ne peut invoquer comme référence au regard des critères de sélection une expérience antérieure qui s'est soldée par la rupture du contrat et sa résiliation par le pouvoir adjudicateur. Les références, compétences et ressources doivent être **pertinentes pour le ou les lots sélectionnés**.

En ce qui concerne les **critères économiques et financiers**, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique a recours deviennent conjointement et solidairement responsables pour l'exécution du marché.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. **Si une demande de participation est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire.** Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que sous-traitants.

Les critères de sélection devront être respectés pour chaque lot auquel le candidat souhaite postuler.

1) Capacité économique et financière (à préciser en fonction de la rubrique 3 du formulaire de demande de participation). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux **trois derniers exercices clos**.

Critère: Le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat pour les trois derniers exercices clos ne doit pas être inférieur à **20.000,00 TND**

Les candidats doivent compiler le tableau prévu à cet effet dans l'**Annexe 1 – Formulaire de participation – Rubrique 3**, indiquant le chiffre d'affaires annuel pour chacun des trois derniers exercices clos, conformément au présent critère.

Ce montant est estimé à titre indicatif comme seuil minimal pour assurer la capacité des opérateurs à répondre à des demandes ponctuelles de services dans le cadre du présent accord-cadre, sans préjudice du volume effectif de prestations.

2) Capacité professionnelle (à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du formulaire de demande de participation). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux **trois derniers exercices précédant la date limite de soumission**.

Critère: Au cours de l'année en cours et des deux années précédentes, le candidat doit disposer, en moyenne, d'au moins 3 membres du personnel (permanents ou contractuels) pouvant être mobilisés dans les domaines de prestations couverts par le ou les lots sélectionnés.

Le candidat doit indiquer cette information dans le formulaire de participation, accompagné d'une brève description des domaines de spécialisation pertinents. **A préciser en fonction du tableau de la rubrique 5 du formulaire de demande de participation.**

3) Capacité technique (à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de demande de participation).

Critère: Le candidat a fourni des services dans le cadre d'au moins **5 marchés** exécutés à tout moment au cours des **trois dernières années** avant la date limite de soumission.

Cela signifie que le marché auquel le candidat ou le soumissionnaire se réfère peut avoir été exécuté à tout moment au cours de la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir été achevé durant cette période, ni avoir été exécuté pendant toute la période concernée.

Les candidats ou les soumissionnaires peuvent se référer, soit à des projets qui ont été achevés pendant la période de référence (même s'ils ont démarré avant cette période), soit à des projets qui ont été mis en œuvre en partie pendant la période de référence, mais qui ne sont pas encore achevés.

Seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en compte. Cette partie devra être étayée par des preuves documentaires (approbation du rapport ou élément livrable, déclaration ou certificat de l'entité qui a attribué le marché) précisant également son montant.

Si un candidat a mis en œuvre le projet dans le cadre d'un consortium, la partie qu'il a menée à bien doit ressortir clairement des preuves documentaires (telles que l'accord de consortium et les virements bancaires entre les membres du consortium), et s'accompagner d'une description de la nature des services fournis/des fournitures livrées.

Les expériences pertinentes menées pour le compte d'organisations internationales ou de bailleurs de fonds institutionnels (ex. UE, AICS, agences des Nations Unies, etc.) seront considérées comme un atout supplémentaire dans l'évaluation.

4. Langue

La langue dans laquelle les documents sont officiellement disponibles: français.

5. Additifs au dossier de la consultation

Tout soumissionnaire désirent obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'appel d'offres, pourra

notifier sa requête par écrit par téléphone aux numéros suivants : +216 22 176 688 / +216 29 292 298 et/ou par courrier électronique aux adresses suivantes: rivara@iamb.it, rabai@iamb.it, rezgui@iamb.it , au plus tard le 08/08/2025.

6. Conditions de passation du marché

La soumission est possible exclusivement par voie électronique: Les candidatures peuvent être envoyées par e-mail à: tanit@iamb.it et gare.appalti@iamb.it

Les candidatures doivent respecter les conditions suivantes:

- Le contenu de la candidature ainsi que toute autre documentation requise doivent être joints à l'e-mail au format PDF.
- L'objet du courrier électronique doit mentionner le code de référence de la procédure de candidature : **ContratCadre/Tunisie/02/2025**.

Les candidatures soumises par tout autre moyen ne seront pas prises en considération.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent de recevoir une notification du résultat de la procédure par voie électronique.

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être soumises: français

Date limite de réception des demandes de participation/offres:

Date: 14/09/2025

Heure locale Tunisie: 16h00

7. Période de mise en œuvre des tâches

La liste restreinte issue de cette procédure sera valable pour une durée de 4 ans à compter de la date de publication.

Les contrats spécifiques seront conclus uniquement avec des opérateurs sélectionnés sur la base d'une demande de devis adressée postérieurement à la finalisation de la présente procédure.

8. Procédure de définition des contrats spécifiques

Un contrat spécifique ne peut être conclu que pendant la durée de validité du contrat-cadre. Le processus suivant sera mis en œuvre chaque fois qu'un nouveau contrat spécifique sera nécessaire.

Une demande d'offres technique et financière spécifique sera envoyée uniquement aux candidats présélectionnés. Le contrat spécifique ne sera signé qu'avec le soumissionnaire qui soumettra la meilleure offre, satisfaisant aux critères techniques et financiers.

Si, toutefois, aucune offre techniquement et/ou financièrement satisfaisante n'est reçue, le pouvoir adjudicateur peut annuler la consultation ou:

- Relancer la consultation avec d'autres candidats présélectionnés sous des termes de référence inchangés.
- Relancer la consultation avec les mêmes candidats présélectionnés pour une demande de services après avoir réécrit les termes de référence spécifiques.

- Lancer une procédure négociée avec un ou plusieurs candidats présélectionnés de son choix, parmi ceux qui ont participé à l'appel d'offres afin d'obtenir des offres améliorées dans les termes de la demande spécifique (NB les termes de la demande spécifique ne peuvent pas être substantiellement modifiés).

Ce n'est que si aucune des alternatives précédentes ne peut être suivie que le pouvoir adjudicateur peut lancer la procédure alternative pertinente en fonction du montant hors contrat-cadre.

La consultation doit respecter les principes de transparence, de proportionnalité, d'égalité de traitement, de non-discrimination, de concurrence saine et respecter les termes du contrat-cadre.

Le contrat spécifique comprendra l'offre technique et financière approuvée.